

Ref : ENSG-2023-193

Charte de bon usage des ressources informatiques de l'ENSG

Objet

La présente charte a pour but de définir les règles pour une utilisation optimale des ressources informatiques (matérielles et logicielles) de l'Ecole nationale des sciences géographiques et de préciser les responsabilités des usagers.

La présente charte inclut les règles et les conditions d'usage du réseau internet présentées dans la charte déontologique RENATER (<https://www.renater.fr/wp-content/uploads/2022/01/charte-deontologique-renater-fr.pdf>).

Conditions d'utilisation

Les ressources informatiques mises à disposition des professeurs et des élèves sont à usage strictement pédagogique. La consultation de sa messagerie personnelle ou de sites pour des besoins personnels (transports, banques, assurances...) est tolérée pendant les pauses, dans la mesure où cela reste raisonnable. Cela ne doit pas impacter pas le bon déroulé des enseignements.

Sauf autorisation spécifique de la part de la direction de l'ENSG-Géomatique, tout autre usage est interdit.

L'utilisation des moyens informatiques de l'ENSG-Géomatique n'est autorisée que pendant les plages horaires des cours et pour les besoins spécifiques des cours quand cela est nécessaire. Toute utilisation en dehors de ces horaires doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la direction de l'ENSG-Géomatique. Seul le centre de documentation déroge à cette règle et possède des horaires élargis.

Compte informatique

Lors de son arrivée à l'ENSG-Géomatique, un compte informatique est créé pour chaque utilisateur (étudiants, stagiaires, professeurs, vacataires...). Il lui permet d'accéder notamment aux services suivants :

- Messagerie électronique ;
- Authentification sur le parefeu de l'école pour accéder à Internet ;
- Dossier personnel sur le réseau ;
- Dossier partagé sur le réseau (accès réglementé) ;
- Accès au SI scolarité Pamplémousse ;
- Accès au Wifi Eduroam.

Pour les étudiants, ce compte informatique est actif jusqu'à la cérémonie de remise des diplômes. Dans les semaines qui suivent, un mail d'information pour la clôture du compte est envoyé. Un délai est accordé pour récupérer les données qui doivent être conservées. Une redirection de l'adresse mail ensg.eu vers une adresse mail personnelle peut être réalisée sur demande.

Pour les autres utilisateurs (vacataires, stagiaires, ...), le compte est désactivé ou supprimé à la fin du contrat.

Le même mot de passe est appliqué à tous les services (messagerie, annuaire Active Directory, accès internet, accès logiciel) pour les étudiants lors de la création de leur compte. Afin de maintenir cette uniformité, il n'est pas possible de réinitialiser son mot de passe.

Principales règles d'usage des moyens informatiques

1. Ne jamais communiquer ses identifiants et mots de passe personnels à une tierce personne. L'utilisateur engage sa totale responsabilité en cas de communication de son mot de passe à une personne tierce.
2. Toujours se déconnecter de sa session informatique nominative et de l'accès à internet. Il est recommandé d'éteindre son poste de travail ;
3. Toute installation de logiciel, non lié à l'enseignement ou aux activités professionnelles, est interdite ;
4. Tout incident rencontré sur le matériel ou tout comportement anormal du système doit être signalé au département informatique via l'adresse générique fournie en début d'année,
5. Il est strictement interdit de manipuler (débrancher, déplacer...) le matériel informatique (ordinateurs, écrans...) des salles de cours informatiques ;
6. L'utilisation des logiciels et du réseau Internet à des fins autres que pédagogiques ou professionnelles, est strictement interdite.
7. L'utilisateur s'engage à respecter toutes les règles de déontologies, notamment pour les sites internet visités. Un enregistrement des traces est effectué, celles-ci sont conservées pendant un an.
8. L'ENSG-Géomatique ne peut être tenue responsable de la perte des données de travail, il appartient donc à chaque utilisateur de faire une sauvegarde de ses données ;
9. Il est fortement déconseillé de laisser des documents confidentiels sur les machines ;
10. Il est formellement interdit de brancher des ordinateurs personnels sur le réseau filaire de l'ENSG-Géomatique ;
11. Les logiciels mis à disposition des utilisateurs sur les machines ne doivent pas être copiés. L'ENSG-Géomatique ne pourra être en aucun cas être tenu responsable. En cas de contrôle des autorités compétentes, seul l'utilisateur du logiciel piraté sera tenu pour responsable et pourra encourir des sanctions disciplinaires et pénales

Informations

Toute sollicitation du département informatique doit être effectuée via l'adresse mail générique fournie en début d'année.

En cas de dysfonctionnement constaté ou de fonctionnement anormal, les postes informatiques peuvent être réinstallés à tout moment par le service informatique. Il appartient donc à chaque utilisateur de sauvegarder régulièrement ses données sur son espace personnel. Les données présentes sur l'ordinateur sont effacées lors de cette opération.

Cet espace de stockage partagé se trouve sur un serveur commun, il est donc important que chacun l'utilise de manière rationnelle. Tout stockage de fichier volumineux (vidéos, musiques...) à des fins autres que pédagogiques ou professionnelles est strictement interdit. Seul le stockage de données en relation avec la pédagogie est autorisé.

Sanctions

Tout utilisateur ne respectant pas les règles et obligations présentées dans cette chartre s'expose à des sanctions, voire des poursuites pénales.

Le département informatique